

Christophe POINSATTE

130 bis avenue Charles de Gaulle
92 250 Neuilly sur Seine

Tél. : +33 (0)6 32 28 09 75

Christophe.poinsatte@aura-conseil.fr

ASSOCIATION PARISIENNE DE BHAKTI YOGA (A.P.B.)

Association régie par la Loi du 9 Décembre
1905

230 avenue de la Division Leclerc
95200 SARCELLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION PARISIENNE DE BHAKTI YOGA (A.P.B.)

Association régie par la Loi du 9 Décembre 1905

230 avenue de la Division Leclerc
95200 SARCELLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION PARISIENNE DE BHAKTI YOGA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la l'ASSOCIATION PARISIENNE DE BHAKTI YOGA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « Évolution du référentiel comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Assemblée Générale et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly, le 4 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

Christophe POINSATTE

Christophe POINSATTE

AURA-CONSEIL
Christophe POINSATTE
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
60 rue de Paris
95150 Taverny
Tel. : +33 (09) 81 18 03 82
RCS Pontoise 509 868 982 - NAF 6920Z

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	61 960	17 572	44 388	48 809
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	61 960	17 572	44 388	48 809
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				100 000
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	228 525		228 525	127 933
	Total III	228 525		228 525	227 933
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	290 485	17 572	272 912	276 742

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	21 019	21 019
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	34 857	27 775
	Excédent ou déficit de l'exercice	8 318	7 082
	Situation nette (sous-total)	64 193	55 876
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	64 193	55 876
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	200 000	200 000
	Fonds dédiés		
	Total III	200 000	200 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 719	20 866
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total V	8 719	20 866
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	272 912	276 742

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	168 863	140 843
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		200 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 817
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 264	2
	Total des produits d'exploitation	170 127	342 662
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	145 737	127 360
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 012	3 048
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 258	7 822
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		200 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	804	1 550
	Total des charges d'exploitation	161 811	339 780
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 317	2 882

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 317	2 882
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1	26
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1	26
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1	26
RESULTAT COURANT avant impôts		8 318	2 908
	Produits exceptionnels		4 260
	Charges exceptionnelles		86
RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 174
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		170 128	346 948
TOTAL DES CHARGES		161 811	339 866
EXCEDENT ou DEFICIT		8 318	7 082
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		82 149	45 600
Bénévolat			
TOTAL		82 149	45 600
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		82 149	45 600
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		82 149	45 600

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'association

Créée en 2009, l'association cultuelle a pour objet d'assurer la célébration du culte krisnaïte Vaïsnava tel qu'il est décrit dans les livres de Sa Divine Grâce A.C. Bhaktivedanta Swami Prabhupada. A cet effet, l'association pourvoit à tous les frais et besoins du culte et des oeuvres qui s'y rattachent.

L'activité de l'association est située à Sarcelles.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a accepté une contribution émanant d'un partenaire de l'association pour soutenir les projets immobiliers de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **272 912** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **170 128** euros et un total **charges** de **161 811** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 318** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de présentation lié à l'application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, traitée comme un changement de méthode comptable, a entraîné des adaptations de présentation et, le cas échéant, des reclassements ayant un impact sur certains postes des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Les effets de ce changement sont les suivants :

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les fonds propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contribution volontaire en nature

Les locaux dans l'Association sont mis à disposition à titre gracieux. Cette mise à disposition est estimée à 45 600€ au titre de l'exercice 2025. La mise à disposition n'a pas fait l'objet d'une réévaluation en cours d'exercice.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	50 543		950		13 200	38 293
	Matériel de transport	2 990		16 823			19 813
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 854					3 854
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 387		17 773		13 200	61 960
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		57 387		17 773		13 200	61 960

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			6 054	7 659	1 264	12 449
	Matériel de transport			1 578	1 828		3 407
	Matériel de bureau, mobilier			946	771		1 717
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8 579	10 258	1 264	17 572
TOTAL				8 579	10 258	1 264	17 572

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES

Créances rattachées à des participations
Prêts
Autres immobilisations financières

Clients, usagers douteux ou litigieux
Autres créances clients, usagers
Créances représentatives des titres prêtés
Personnel et comptes rattachés
Sécurité sociale et autres organismes sociaux
Impôts sur les bénéfices
Taxes sur la valeur ajoutée
Autres impôts, taxes versements assimilés
Divers
Confédération, fédération, union, entités affiliées
Créances reçues par legs ou donations
Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

TOTAL DES CREANCES

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine
Emprunts et dettes financières divers
Fournisseurs et comptes rattachés
Dettes des legs ou donations
Personnel et comptes rattachés
Sécurité sociale et autres organismes sociaux
Impôts sur les bénéfices
Taxes sur la valeur ajoutée
Obligations cautionnées
Autres impôts, taxes et assimilés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Confédération, fédération, union, entités affiliées
Autres dettes
Dette représentative de titres empruntés
Produits constatés d'avance

8 719

8 719

TOTAL DES DETTES

8 719

8 719

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	21 019				21 019
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	27 775	7 082			34 857
Excédent ou déficit de l'exercice	7 082	(7 082)	8 318		8 318
Situation nette	55 876		8 318		64 193
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	55 876		8 318		64 193

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne ment	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pdts liés à la gsité du public	Aut pdts non liés à la gsité du public	
par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
	126 615						19 122					145 737
							5 012					5 012
								10 258				10 258
	804											804
	127 419						24 134	10 258				161 811

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 2/2

Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			

Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	82 149			82 149
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	82 149			82 149

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	168 863	168 863	140 843	140 843
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie			200 000	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 265		4 288	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			1 817	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
Total des produits par origine		170 128	168 863	346 948	140 843
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	127 419	127 419	108 165	108 165
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public			70	70
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 134	24 134	23 809	23 809
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 258	10 258	7 822	7 822
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			200 000	
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
Total des charges par destination		161 811	161 811	339 866	139 866
EXCEDENT OU DEFICIT		8 318	7 052	7 082	977

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature	45 600	45 600	45 600	45 600
	Dons en nature	36 549	36 549		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
Total des produits par origine		82 149	82 149	45 600	45 600
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	82 149	82 149	45 600	45 600
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Total des charges par destination		82 149	82 149	45 600	45 600

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

1/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	127 419	108 165	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	168 863	140 843
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		70			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 134	23 809			
TOTAL DES EMPLOIS	151 553	132 044	TOTAL DES RESSOURCES	168 863	140 843
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 258	7 822	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	7 052	977	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	168 863	140 843	TOTAL	168 863	140 843
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	200 000	977
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	200 000	977

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

2/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	82 149	45 600	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	45 600	45 600
			Dons en nature	36 549	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	82 149	45 600	TOTAL	82 149	45 600

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

31/12/2025

Etat du contributeur	Montant ou valorisation
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	2 025
IRLANDE	171
ROYAUME-UNI	1 417
INDE	281
AUSTRALIE	8 725
AUTRICHE	3 302
ALLEMAGNE	25
UKRAINE	23
TURQUIE	550
ITALIE	420
SUISSE	350
EMIRATS ARABES UNIS	215
CANADA	108
PAYS-BAS	11

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 7 du décret n° 2022-1623 du 22 décembre 2022 est mise à la disposition du public : au siège de l'association situé 230 avenue de la Division Lecle 95200 SARCELLES.